

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Les faits d'ailleurs

ÉTATS-UNIS : UN RICHISSIME HÉRITIER COUPABLE DU MEURTRE DE SA MEILLEURE AMIE

Robert Durst, un riche et fantasque septuagénaire américain rendu célèbre par un documentaire de la chaîne HBO qui lui fut consacré, a été reconnu vendredi dernier coupable du meurtre de sa meilleure amie par un tribunal de Los Angeles. Le multimillionnaire de 78 ans, qui plaquait non-coupable, était accusé d'avoir tué son amie Susan Berman d'une balle dans la tête au domicile de cette dernière en 2000, à Beverly Hills.

FRANCE/BESANÇON : UN ACCIDENT FAIT UN MORT ET DEUX BLESSÉS GRAVES...

Un terrible accident a eu lieu hier matin à Besançon, vers 7 heures. Un véhicule en aurait heurté un autre latéralement, à grande vitesse et après avoir grillé un feu tricolore, selon L'Est Républicain. Dans la voiture percutée, une sexagénaire est décédée sur le coup, malgré l'intervention rapide des secours. Dans l'autre, deux jeunes hommes de 21 et 25 ans ont été grièvement blessés et transportés d'urgence à l'hôpital. Une enquête a été ouverte par la sûreté départementale.

... TARBES : UN MORT ET DEUX BLESSÉS GRAVES EN MARGE DE L'AMERICAN SALOON

Une personne est morte et au moins deux autres ont été gravement blessées samedi dernier, lors d'une rixe qui a éclaté à Tarbes (Hautes-Pyrénées), en marge de l'American Saloon, un événement dédié à la culture américaine, rapporte une source policière au Figaro, confirmant des informations de La Dépêche. La bagarre a éclaté vers 15h 30 au parc des expositions de Tarbes entre une cinquantaine de motards. Plusieurs participants ont été attaqués au couteau, touchant mortellement l'un d'eux. Deux autres ont été transportés à l'hôpital en urgence absolue. L'auteur présumé est en fuite, selon une source policière auprès de l'AFP.

Rassemblés par SCOM

Insolite à Oyem : une mouche "mystique" dans un verre de bière

LA scène inédite se passe dans un bistrot du quartier Manguier, dans le 1er arrondissement de la commune d'Oyem.

E. EBANG MVE
Oyem/Gabon

L'HISTOIRE paraît insolite. Mais les faits sont réels. La scène s'est déroulée dernièrement au quartier Manguier, dans le 1er arrondissement d'Oyem.

À en croire un témoin oculaire, un agent des Forces de défense et de sécurité (FDS) en service à Oyem, chef-lieu de la province du Woleu-Ntem, a été victime d'une tentative d'envoûtement et/ou d'empoisonnement dans un bistrot, par un inconnu d'une soixantaine d'années. Ce jour-là, après son service, l'agent de sécurité se rend dans un bar du quartier Manguier pour siroter une bière avant de regagner son domicile. Dans le bar, il prend place aux côtés de deux de ses connaissances qui prenaient également du bon temps. L'agent des FDS passe la commande d'une bière Régab auprès de la gérante. À peine a-t-il commencé à la siroter qu'un homme d'une soixantaine d'années fait son irruption dans le bar. L'inconnu prend place à une table située juste en face de celle des trois amis, avant de passer, lui aussi, la commande d'une bière Régab auprès de la propriétaire des lieux. Tout se passe dans une bonne ambiance entre les disciples de Bacchus, jusqu'au moment où l'agent des forces de l'ordre constate une présence étrangère dans son verre. Il s'agit d'une mouche venue de nulle part, qui s'est invitée dans la mousse de la bière sans que le propriétaire du verre et ses deux compagnons ne s'en aperçoivent. Le jeune flic, au lieu de se débarrasser tranquillement de la fameuse mouche, l'a plutôt enfermée dans le verre à l'aide de l'étiquette de sa bouteille de Régab. " Comme tu es arrivée sans que je ne t'invite, tu vas alors m'aider à vider ce verre de bière ", aurait déclaré l'agent de force de l'ordre. Il a continué à siroter le reste de



Le quartier Manguier, théâtre de ce fait insolite.

la bière qui était dans la bouteille. Quelques minutes après, l'inconnu sexagénaire qui était assis en face a commencé, subitement, à transpirer à grosses gouttes dans un bistrot pourtant bien aéré. Il semblait très mal à l'aise sur sa chaise. Tous les faits et gestes de l'inconnu n'ont guère attiré l'attention des autres clients du bar, qui continuaient à consommer tranquillement leur boisson. Jusqu'au moment où, une demi-heure plus tard, le sexagénaire a interpellé l'agent de sécurité en ces termes : " Ça suffit mon petit. Ouvre le verre. J'étouffe ! Fais-moi sortir, s'il te plaît ". Une interpellation qui a surpris tous les clients du maquis. Dans la mesure où personne ne comprenait ce qui se passait. À la question de savoir si l'homme âgé connaissait le jeune flic, ce dernier a répondu par la négative. Mais pourquoi s'être transformé en mouche et venir directement dans le verre du jeune homme ? Une question à laquelle le présumé " sorcier " n'a pas daigné répondre. Visiblement mal en point, il continuait, depuis sa chaise, à supplier l'agent de sécurité d'ouvrir son verre de bière. Ce qui a été fait quelques minutes après, avec l'aide de la gérante qui ne voulait pas se retrouver avec " une affaire de mort d'homme sur les bras et

dans son bar ". Une fois l'étiquette ôtée du verre, la mouche immergée dans la mousse de la bière, s'envole miraculeusement et se fond aussitôt dans la nature. Le présumé " sorcier " a im-

médiatement poussé un soupir, avant de sortir lui aussi, du bistrot. Une histoire vraie, qui continue d'alimenter les conversations dans certains quartiers d'Oyem.

Un crime puni par l'article 210 du Code pénal

E-EM.
Oyem/Gabon

CE fait pour le moins insolite dont le récit glace complètement le sang vient remettre au goût du jour la problématique des cas d'empoisonnement enregistrés dans les troquets. D'autant que les exemples de mort suspecte au sortir de virées entre amis, entre autres, sont très souvent relatés dans les rubriques "faits divers" de nombreux journaux. Aussi, cette histoire de mouche dans le verre – un fait qui aurait pu paraître anodin si le sexagénaire d'Oyem n'était pas passé aux aveux –, met-elle davantage en garde les adeptes des bistrots et autres fêres des réunions des "parents d'élèves" sur les dangers auxquels ils s'exposent au quotidien. Que dire par ailleurs des suites judiciaires à donner à cette

affaire ? Vu que le mis en cause se serait rendu auteur de faits de sorcellerie ou de charlatanisme sanctionnés par l'article 210 du Code pénal. D'après les dispositions à cet égard : " Sera puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans et d'une amende de 50 000 à 200 000 francs, ou l'une de ces deux peines seulement, quiconque aura participé à une transaction portant sur des restes ou ossements humains, ou se sera livré à des pratiques de sorcellerie, magie ou charlatanisme susceptibles de troubler l'ordre public ou de porter atteinte aux personnes ou à la propriété ". L'agent des Forces de défense et de sécurité s'est-il juste contenté de libérer le sorcier présumé retenu dans son verre de bière sous la forme d'une mouche ou bien a-t-il été en justice ? Affaire à suivre.